Ville de Maîche

Nos réf. : NH/PM

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2026-98 – Règlementation de la circulation et du stationnement rue Mérode pour des travaux de sécurisation d'un site industriel

Le Maire de MAICHE,
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre la tenue de travaux de sécurisation d'un site industriel

ARRETE

Article 1 : A partir du 28 octobre 2026 entre 08h00 et 11h00 la circulation dans la rue Mérode sera interdite aux véhicules et aux piétons et le stationnement sera interdit sur toute la longueur de l'entreprise COEURDOR dans cette même rue.
L'interdiction de circulation s'applique aux riverains et ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Article 2 : La mairie mettra en place les barrières et panneaux afin d'interdire la circulation et le stationnement.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affichée sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de Maîche,
- Mme La Directrice Générale des services de la ville de Maîche
- Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Maîche
- Monsieur CHARRIER pour l'entreprise

A Maîche, le 27/10/2026

Le Maire,
Régis LIGIER



Ville de Maîche
Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche
Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr